

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 16-2022

OBJET :

Réglementation de
la circulation
Rue de Bretagne

Le Maire de la Commune de COULOMMES,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant la demande faite par la société MARRON TP Monsieur BOURRIER Maximilien 2 Rue Principale 02400 BEZU SAINT GERMAIN pour le compte d'ENEDIS Monsieur PLET Aimerick 10 Rue de la Mare Neuve 91000 EVRY COURCOURONNES pour la réalisation d'un branchement électrique aéro-souterrain situé Rue de Bretagne

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement

dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,

Vu l'intérêt général,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A partir du 17 Mai 2022 pour toute la durée des travaux

- la vitesse sera limitée à 30 km/h
- le stationnement et le dépassement seront interdits 25 mètres en amont et en aval du lieu des travaux
- la circulation sera alternée par feux tricolores
- MARRON TP mettra en place les panneaux sur l'emprise des travaux

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par la Société MARRON TP

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Territoriale de Coulommiers
- MARRON TP Monsieur BOURRIER Maximilien
- ENEDIS Monsieur PLET Aimerick

Coulommies, le 26 Avril 2022

Madame le Maire
Françoise BERNARD

